



Renouvellement de placement

Par **liloo23**, le **08/09/2010** à **14:52**

Bonjour,

Ma fille a été placée en avril 2005 (elle avait 4 mois) suite à une décision de justice par rapport à un problème familial : ma compagne et moi-même nous disputons souvent.

En septembre 2007, nous sommes passés en jugement pour la garde qui a été accordée à mon ex-compagne. En septembre 2008 elle a décidé de refaire placer notre fille suite à des divergences avec son nouveau compagnon.

J'ai resaisi la justice afin d'obtenir la garde de ma fille, son précédent placement ayant été réalisé sans que j'en ai connaissance, la cour a décidé de laisser Adrianna en famille d'accueil pendant un an.

En septembre 2009, la décision a été prolongée de 6 mois. J'ai enfin obtenu la garde de ma fille en avril 2010 (fin de placement, début d'AEMO). Il a été décidé d'un retour progressif afin de ne pas la perturber dans sa scolarité et de me permettre de louer un logement plus adéquat, date butoir : 30 août 2010.

Mon problème : l'éducatrice et l'inspectrice qui avaient "consenties" à son retour pour le 27 août m'ont fait savoir par appel téléphonique 4 heures avant le retour définitif de ma fille, qu'elles refusaient le retour d'Adrianna sous le prétexte que mon logement n'était pas conforme (bail non encore signé et ancien locataire toujours sur place avec mon aval).

Puis-je faire quelque chose pour que ma fille me soit enfin rendue ? La cour a de nouveau placé ma fille jusqu'en juin 2011 en se basant sur le rapport de l'inspectrice et ce, malgré les affirmations de ma petite d'avoir subie des attouchements de la part du mari de la famille d'accueil.

Merci pour votre aide et désolé de la complexité de l'affaire.

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **14:59**

Et votre avocat, il en dit quoi ?

On doit avoir un avocat dans ce type d'affaires, sinon les "travailleurs sociaux" se croient tout puissants.

Par **liloo23**, le **08/09/2010** à **15:04**

Mon avocate s'est déclarée outrée de cette nouvelle décision de justice. Pour l'instant, elle préconise de refaire une demande de garde permanente dès que j'aurais réglé le problème du logement, avec dans un premier temps une demande pour les week end.

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **15:08**

Que dit le jugement ?

Elle est outrée, c'est bien mais il faut faire appliquer le jugement.

Pourquoi avoir accepté un retour progressif ?

Un appel peut-être du jugement de placement jusqu'en 2011 ?

Et pour les attouchements, une plainte au parquet a été envoyée ?

Par **liloo23**, le **08/09/2010** à **15:11**

Oui mais la juge des enfants est revenue sur sa décision suite au rapport de l'inspectrice qui avait "peur" pour ma fille puisque des personnes masculines "vivaient" avec moi (le bail n'étant pas encore à mon nom).

Par **mimi493**, le **08/09/2010** à **15:14**

Oui mais il y a eu audience, votre avocate s'est battue ? Elle a contredit les arguments ? Dit que personne ne vivait avec vous ?

Faut pas les laisser faire ces gens-là, ils ont un sentiment de toute puissance et compensent un salaire minable avec la satisfaction de pouvoir détruire des familles à volonté.

Par **liloo23**, le **08/09/2010** à **15:23**

Je prends conscience que mon avocate ne s'est pas particulièrement battue pour défendre

mes droits. Je vais la contacter pour faire appel de la décision, concernant les attouchements : une enfant de 5 ans est elle considérée comme crédible ? Je ne doute pas de sa parole mais je suis son père donc c'est normal.